

## Mobilité Internationale

Grâce à notre réseau académique, les étudiants ont la possibilité de faire une mobilité d'études ou une mobilité de stage à l'international.

> **Outre un nouveau regard critique sur le monde artistique et l'acquisition de nouveaux savoir-faire, l'enrichissement linguistique et culturel est également un élément primordial inhérent à la mobilité à l'étranger.**

> **Dans le cadre du programme Erasmus+ et des accords bilatéraux signés par l'École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée, les étudiants peuvent donc faire une mobilité d'études ou une mobilité de stage entre 2 et 12 mois (entre 5 et 30 jours dans le cas d'une mobilité de stage hybride).**



Auteur : (c) esadtpm 2023

Ø La mobilité d'études ne peut s'effectuer qu'en 2<sup>e</sup> année et en 4<sup>e</sup> année au 2<sup>e</sup> semestre.

Ø La mobilité de stage peut s'effectuer au 1<sup>er</sup> et au 2<sup>e</sup> cycle à partir de la 2<sup>e</sup> année et de préférence pendant les vacances scolaires.

A noter :

*Pour une mobilité d'études, le système de notation européen est constitué d'un nombre de crédits précis (ECTS) affecté à chaque matière étudiée. Pour valider son semestre d'études, il faut totaliser 30 ECTS. Il faut donc s'assurer avant de partir que les matières choisies dans l'établissement d'accueil rassemblent le nombre de crédits nécessaires à la validation du semestre dans l'établissement d'origine.*

### FORMALITES

Dans un premier temps, tout étudiant voulant entreprendre une mobilité doit se rendre au Bureau des Relations Internationales pour discuter de son projet. Préalablement, l'étudiant pourra consulter la section Relations Internationales sur le site de l'école.

### MOBILITE D'ETUDES

La mobilité d'études est possible pendant un semestre (à l'exception deux semestres) par cycle d'études.

L'étudiant devra déposer sa candidature au bureau des Relations Internationales en utilisant [le formulaire intitulé « Candidature Mobilité »](#) accompagné des « pièces à fournir » avant le **28 février** pour une mobilité dans le semestre d'hiver (et toute mobilité hors UE) et avant le **30 avril** pour une mobilité dans le semestre de printemps. Peu après, la commission Relations Internationales validera les mobilités de l'année universitaire suivante.

Après acceptation du dossier par la commission R.I. qui se tient en mars et mai, l'étudiant recevra une lettre d'acceptation et devra suivre la procédure qui se trouve dans le guide de mobilité internationale mis à disposition sur ce site en PDF.

Sur place, l'étudiant devra signaler son arrivée à l'école en s'adressant au Bureau des relations Internationales qui lui présentera les lieux, lui donnera un certificat d'arrivée et lui apportera une aide administrative durant le semestre. Le suivi pédagogique sera assuré par un professeur référent dans l'établissement d'accueil. Pendant la durée de l'échange, l'étudiant sera invité à suivre des cours linguistiques si établi à la suite du test Erasmus+.

Au retour de la mobilité d'études, l'étudiant devra faire signer le certificat de présence attestant la date de départ et la durée de sa mobilité par l'établissement d'accueil. A son retour, il recevra un rapport final envoyé par Erasmus+ qu'il devra remplir afin de percevoir les 20% restant de la bourse Erasmus+.

### **MOBILITE DE STAGE**

Pendant son cursus universitaire, l'étudiant doit effectuer des stages en entreprise qu'il peut faire à l'étranger.

L'étudiant devra déposer sa candidature en utilisant [le formulaire intitulé « Candidature Mobilité »](#) et devra se rendre ensuite au bureau des Relations Internationales pour parler de son projet de stage.

Une fois le stage est trouvé, le bureau des Relations Internationales remettra à l'étudiant une convention tripartite à faire compléter et signer par l'entreprise et par lui-même. Il devra impérativement retourner cette dernière au bureau R.I pour signature par la direction de l'ésadtpm. L'étudiant devra aussi faire signer une fiche de validation de stage par son professeur coordinateur avec qui il discutera de la date et de la durée du stage.

Tout au long de sa mobilité de stage, l'étudiant sera accompagné par un maître de stage dans l'entreprise d'accueil et par un professeur référent à l'ésadtpm.

### **BOURSES**

Des bourses sont octroyées aux étudiants pour financer une partie de la mobilité d'études et de stage en Europe ou à l'international. Pour plus d'informations, veuillez consulter la rubrique « Bourses de mobilité ».

### **VISAS**

Toute mobilité à l'international nécessite une demande de visa pour se rendre dans le pays d'accueil. Cette procédure peut prendre plusieurs mois, il est donc conseillé de commencer les démarches administratives rapidement afin d'obtenir le visa avant le départ. Pour une mobilité en Europe, il est important de vérifier la validité de sa pièce d'identité. En l'absence de visa et de pièce d'identité valide, la mobilité pourra être reportée ou annulée.

L'ésadtpm est titulaire de la Charte Erasmus+ 2021-2027.



Logo Erasmus+

Copyright : DR

**Pièces à  
fournir**

▶ + D'INFOS

**Formulaire  
de  
candidature**



## en savoir +

► La Charte Erasmus +

## en savoir +

► Supplément au Diplôme

## en savoir +

► Déclaration en matière de stratégie ERASMUS

## accès rapides



Diplômes



Emploi du temps



Unité de  
recherche



Pratiques  
amateurs



Règlement  
intérieur



Visite Virtuelle



---

# ésadtpm

École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée

2 Parvis des écoles  
83000 Toulon

**04 94 05 58 05**

mél : [accueilba@metropoletpm.fr](mailto:accueilba@metropoletpm.fr)

<http://www.esadtpm.fr/partir-a-l-etranger/mobilite-internationale-340.html>